

INSCRIPTIONS EN SECONDE AU LYCEE E. MOUNIER

Le dossier d'inscription devra être rapporté par l'un des parents en main propre au lycée selon le calendrier indiqué ci-dessous.

Le jeudi 27 juin 2024

Collège P. Brossolette: 8h00-10h00
Collège L de Vinci et T. Masaryk: 10h00-11h30
Collège P. Eluard et autres: 13H30-15h30

Pièces à prévoir

- 1. 4 PHOTOS D'IDENTITE RECENTES (FORMAT OFFICIEL TYPE CARTE IDENTITE)
- 2. PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITÉ OU DU PASSEPORT
- 3. ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE
- 4. PHOTOCOPIE DES TROIS BULLETINS TRIMESTRIELS DE 2023 2024 (ATTENTION A BIEN PHOTOCOPIER LE VERSO SI BESOIN)
- 5. PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE
- 6. PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION ASSR2
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT POUR LES <u>PLUS DE 16 ANS</u>, DELIVREE PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE
- 8. FACULTATIF: CHEQUE DE 3 EUROS POUR L'ADHESION A L'ASSOCIATION "MAISON DES LYCEENS" (A L'ORDRE DE LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE EMMANUEL MOUNIER CHATENAY-MALABRY)
- 9. FACULTATIF: CHEQUE D'UN MONTANT LAISSÉ A VOTRE APPRECIATION POUR LA CAISSE DE SOLIDARITÉ (A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE EMMANUEL MOUNIER)
 - 10. CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITE (EXEAT) DELIVRÉ PAR VOTRE ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE
- Les élèves inscrits au CREPS recevront et renverront leur dossier d'inscription dûment complété par voie postale.
- ✓ Si votre enfant a fait l'objet d'un dispositif d'accompagnement particulier (P.A.I, PPS, PAP, PPRE...) lors de sa scolarité au collège et que vous souhaitez le faire reconduire au lycée, signalez- le lors de l'inscription.

Si vous inscrivez votre enfant dans un autre établissement, nous vous demandons de nous le faire savoir le plus rapidement possible par mail à l'adresse suivante : cpe.0920135x@ac-versailles.fr